

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Refuge des lacs Merlet

Saison été 2024.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le refuge est ouvert et gardé du 19 juin au 15 septembre 2025 et les week-ends jusqu'à mi-octobre (ou en semaine sur réservation) selon les conditions météorologiques.
- Le refuge est localisé dans le Parc national de la Vanoise, nous appliquons les mêmes règles, à savoir : pas de vélo, pas de quad, pas de chiens...
- Réservation obligatoire y compris pour le bivouac.
- Plus d'informations : <https://www.vanoise-parcnational.fr/fr>



### CONDITIONS PRATIQUES

- Des couettes sont mises à disposition au refuge, pour des raisons d'hygiène un sac à viande est obligatoire (non-fourni).
- Le refuge se compose d'une grande pièce accueillante qui est composée de 14 couchages en lits simples superposés et d'une grande table conviviale pour les repas.
- 8 places en bivouac à proximité du refuge.
- Pas de douche sur place mais un point d'eau au bachal à proximité.
- Nous travaillons avec des produits locaux.
- Dîner servi à 19h, merci d'arriver au refuge au plus tard à 18h.

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- Les prix sont nets : taxes et services compris sauf taxe de séjour : 0,40€/personne majeur/jour.
- Les tarifs peuvent être modifiés sans préavis.
- Nous ne prenons pas la CB, prévoir un règlement en espèces.
- Réservation obligatoire (hors déjeuner sur place).
- Pour réserver merci de préciser :
  - les dates d'arrivée et de départ,
  - le nombre de personnes en précisant le nombre d'enfants,
  - s'il s'agit d'une demi-pension ou nuitée simple,
  - si vous souhaitez des piques-niques à emporter pour le lendemain,
  - les éventuels régimes alimentaires et/ou allergies.

## LITIGE - MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle  
[www.mediateur-consommation-smp.fr](http://www.mediateur-consommation-smp.fr)  
24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux



ALTITUDE 2417M